

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2022-17

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux bâtiments municipaux (2022-17);*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 5 décembre 2022.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 13 mars 2023

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx